

FORMATION EN UNITÉ MOBILE TYPE MOBIFEU 12 ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION MODULE COMPLÉMENTAIRE

N° d'organisme de formation CPI : 11 91 004 47 91

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Équipers de Seconde Intervention (ESI).

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Être ESI ;
- ♦ Être en mesure de présenter un certificat médical d'aptitude au port de l'ARI datant de moins de 2 mois validé par le médecin du travail ;
- ♦ Parler et comprendre le Français.

DURÉE DE LA FORMATION :

- ♦ Trois heures environ de face à face pédagogique par session ;
- ♦ 2 sessions par jour.

Chaque session est limitée à **8 personnes maximum** soit 16 personnes par jour.



Certificat médical d'aptitude au port de l'ARI OBLIGATOIRE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Connaître les missions des ESI ;
- ♦ Savoir fixer les priorités ;
- ♦ Connaître les règles de sécurité, les contraintes et les risques liés au port de l'ARI ;
- ♦ Connaître les missions réalisables selon le matériel disponible ;

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposés interactifs ;
- ♦ Démonstrations effectuées par le formateur ;
- ♦ Mises en situation des stagiaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Unité mobile de formation équipée :
 - D'un espace de formation de 10 places assises ;
 - D'un espace de formation pratique équipé de générateurs de flammes parfaitement sécurisé (*hauteur de flamme contrôlée, coupure d'urgence, etc.*) et écologique (*ne génère aucune émanation polluante, aucune fumée, aucun résidu, etc.*) ;
- ♦ Supports pédagogiques numériques ;
- ♦ Mise à disposition d'extincteurs de formation durant la partie pratique (*fournis par CPI*) ;
- ♦ Synthèse ;
- ♦ Évaluation et bilan du stage ;
- ♦ Remise d'un support pédagogique sous la forme d'un livret à chaque stagiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :

Théorie : Initiation au port de l'ARI pour les ESI

- ♦ Risques spécifiques de l'établissement :
 - Rappel des procédures internes ;
 - Rappel de l'utilisation des moyens d'extinction ;
 - Rappel des missions des équipiers de seconde intervention.

- ♦ Description et fonctionnement des différents appareils de protection respiratoires :
 - Fonctionnement, autonomie contraintes, précaution d'emploi.
 - Limites d'emploi / Risques induits.

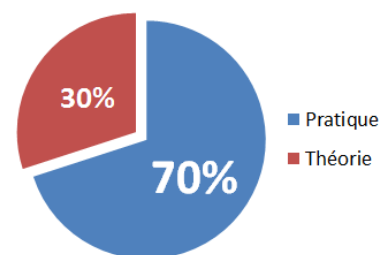
- ♦ Port de l'appareil :
 - Mesures de sécurité avant et pendant l'emploi ;
 - Entretien courant.

- ♦ Travail en équipe :
 - Organisation de l'intervention ;
 - Définition des missions réalisables suivant l'équipement et les moyens de liaisons ;
 - Limites des interventions.

Pratique :

- ♦ Mise en situation par équipe sous ARI en situation d'enfumage généralisé sous la surveillance et le contrôle des formateurs :
 - Fermeture d'une vanne fluide ;
 - Coupure ou mise à l'arrêt d'un appareil ou d'une machine ;
 - Évacuation d'une personne en difficulté (utilisation d'un mannequin) ;
 - Extinction d'un début d'incendie ;
 - Etc...

- ♦ En fonction des missions fixées par les formateurs, l'équipe devra :
 - Vérifier son matériel ;
 - S'équiper de l'ARI ;
 - Remplir une mission d'intervention ou de protection ;
 - Assurer sa sécurité ;
 - Donner un compte rendu succinct ;
 - Remettre en état son matériel.



COMPÉTENCES DE NOS FORMATEURS :

Nos formations et exercices sont réalisés par des conseillers techniques - formateurs spécialisés dans la prévention des risques d'incendie et d'explosion.

UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

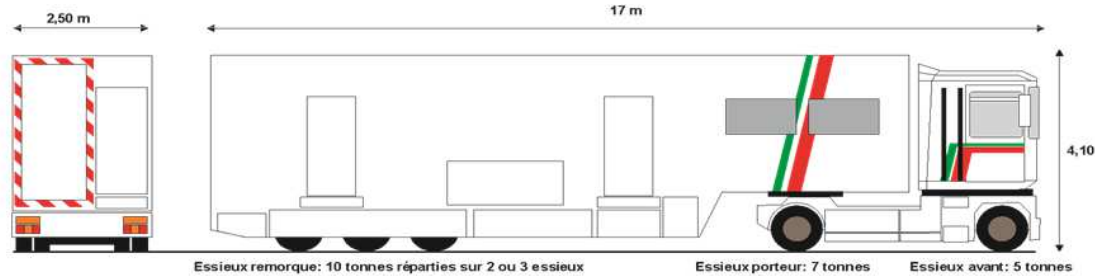
- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur ;
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

CABINET PRÉVENTION INCENDIE

INFORMATIONS UTILES :

♦ Le registre de sécurité de l'établissement devra être mis à la disposition de l'instructeur, pour être conformément renseigné ;

♦ **IMPORTANT : Conditions d'utilisation de l'unité mobile :**



L'utilisation de l'unité mobile implique :

- l'accès et la réservation du stationnement sur 25 mètres de long, 3 mètres de large, 4 mètres 10 de hauteur pour un poids total de 22 tonnes,
- la mise à disposition de 2 prises de courant 220v mono 16A ou 32A à moins de 50 mètres.

Nous consulter pour toute demande particulière.



APRÈS LA FORMATION ?

- ♦ L'attestation originale de présence, complétée par les stagiaires, vous sera transmise par voie postale.

Pensez à nous consulter pour :

1/ vos formations à la sécurité incendie :

- ♦ Manipulation des extincteurs ;
- ♦ Équipier de Première Intervention (EPI) ;
- ♦ Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- ♦ Formation en unité mobile ;
- ♦ Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- ♦ Exercices d'évacuation / de mise en sécurité ;
- ♦ Etc.

2/ vos formations de secourisme :

- ♦ Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ♦ Formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ;
- ♦ MAC (Maintient et Actualisation des Compétences) du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

3/ santé au travail :

- ♦ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) IBC (Industrie Bâtiment Commerce) ;
- ♦ Formation Gestes et Postures.

4/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;

5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre PPMS ainsi que son suivi (formation(s), exercice(s)) ;

6/ un audit de sécurité incendie ;

7/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;

8/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;

9/ la maintenance ou l'installation de vos moyens de secours incendie.